

Proposition du Conseil administratif du 28 juillet 2010 en vue de l'ouverture des crédits suivants, destinés à la première phase de mise en œuvre du programme d'actions proposé dans le cadre du contrat de quartier des Grottes:

- **crédit d'un montant de 185 000 francs destiné à l'étude du projet d'aménagement de la place des Grottes sous la forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains;**
- **subvention d'un montant de 250 000 francs destinée à financer la réinstallation du pavillon bleu du Musée d'ethnographie à la rue Cité-de-la-Corderie pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures.**

1. Préambule

La présente demande s'insère dans le cadre du projet pilote visant à développer, en ville de Genève, une démarche participative de type «contrats de quartier».

En effet, souvent confronté à des demandes parfois contradictoires et convaincu de la nécessité de prendre en compte des avis externes à l'administration pour garantir les consensus indispensables à mener à terme les projets, le Conseil administratif a mis en route, dès 2006, une réflexion sur la démarche participative des contrats de quartiers. En mai 2007, le Conseil administratif intègre cette démarche à son programme de législature et le processus pilote des contrats de quartiers est lancé en juillet 2008.

Les quartiers des Grottes, d'une part, et de Saint-Gervais/Seujet/Voltaire, d'autre part, sont alors identifiés comme les deux quartiers pilotes pour cette première expérience en ville de Genève.

Depuis cette date, une série de démarches ont été menées, conjointement entre les représentants des habitant-e-s, usagers-ères et commerçant-e-s des quartiers concernés et les membres désignés de l'administration. Ces démarches, qui sont décrites ci-après, ont abouti pour chacun des deux quartiers à la définition commune d'objectifs identifiés comme prioritaires tant par les habitant-e-s que par l'administration. Ces objectifs communs se concrétisent par un plan d'actions, réunis sous la forme d'une feuille de route, fil conducteur pour la mise en œuvre de chacun des contrats de quartier.

Ces actions sont de nature très variée. Elles peuvent concerner soit des projets modestes dont la mise en œuvre peut être très simple et peu coûteuse (actions citoyennes, petits projets de proximité, etc.), soit des actions courantes déjà incluses dans le travail quotidien de l'administration (amélioration des conditions de sécurité des personnes, problématiques de mobilité, de circulation et déplacement dans les quartiers, etc.), soit encore des projets plus complexes et plus lourds de réaménagement ou d'infrastructures nécessitant un financement extraordinaire. Dans certains cas, des projets relativement considérables font déjà l'objet de financements votés (par exemple en matière de mobilité et d'aménagement urbain) et l'action qui s'inscrit dans le contrat de quartier porte alors sur la manière d'intégrer plus activement les habitant-e-s et commerçant-e-s dans la démarche d'étude et de mise en œuvre.

Toutes ces actions ont ceci en commun qu'elles font l'objet d'un large consensus, dès lors qu'elles ont été validées à la fois par les représentants des habitant-e-s du quartier, lors d'une conférence de quartier, et par le Conseil administratif.

La présente proposition a donc pour but de présenter au Conseil municipal la liste complète des actions et projets retenus pour le quartier des Grottes, sous la forme d'une feuille de route figurant en annexe, et de soumettre une demande de crédit pour vérifier la faisabilité ou développer les projets nécessitant des études.

En parallèle à cette demande de crédit, une proposition similaire est élaborée pour le quartier de Saint-Gervais/Seujet/Voltaire.

Ces deux propositions, soumises simultanément à votre Conseil, doivent être traitées conjointement, pour conserver le caractère pilote que revêt toute la démarche.

Il est essentiel de garder à l'esprit que cette démarche consiste avant tout en une forme plus structurée de concertation locale et de promotion de la participation citoyenne à l'action publique, mais sans remettre en cause les compétences institutionnelles et légales existantes aux différents niveaux. Ainsi, si certaines actions proposées dans le cadre des contrats de quartier relèvent des compétences usuelles du Conseil administratif, certaines autres, notamment lorsqu'il s'agit de mobiliser des financements spécifiques par le biais de crédits d'engagement, relèvent du Conseil municipal, ce qui se reflète dans cette proposition.

2. Les contrats de quartier: un projet pilote

Le contrat de quartier

L'objectif poursuivi par le Conseil administratif dans le cadre de la démarche de contrat de quartier est de formaliser par un engagement mutuel des autorités, d'une part, et des habitant-e-s et des usagers-ères, d'autre part, une expérience d'amélioration du cadre de vie, reconnue et soutenue par la municipalité sur une période donnée et sur un territoire déterminé.

C'est une opportunité permettant aux habitant-e-s et aux usagers-ères de participer activement au développement de leur quartier et de les responsabiliser par rapport à leur avenir, dans un cadre partenarial avec des règles du jeu clairement définies.

La notion de «quartier», dans ce cadre, a été abordée avec une certaine flexibilité; l'objectif est de rechercher la cohérence et la lisibilité, pour chaque cas de contrat de quartier, entre un territoire donné et les problématiques abordées.

Par cette démarche des contrats de quartier, le Conseil administratif a exprimé la volonté de:

- valoriser et reconnaître les compétences locales des habitant-e-s et des usagers-ères;
- sortir d'une logique administrative cloisonnée dans les réponses apportées à la population;
- développer une culture de la responsabilité et du partenariat des différents intervenants dans la vie des quartiers;
- prendre en compte les réalités sociales des espaces publics.

Les thèmes fondamentaux traités dans le cadre d'un contrat de quartier sont:

- des projets en lien avec l'aménagement et l'environnement (valorisation des espaces publics, sécurité, salubrité, etc.);
- des projets d'infrastructures socioculturelles et sportives (équipements de proximité, lieux de rencontre, espaces de jeux adaptés, etc.);
- des projets de développement communautaires contribuant à l'amélioration du lien social (réseaux d'entraide, événements de quartier, etc.).

Organes et structures d'un contrat de quartier

L'organisation du contrat de quartier se décline autour de structures externes et internes à l'administration:

- Une conférence de quartier:

C'est l'assemblée plénière du contrat de quartier. Les conférences de quartier sont ouvertes à tous et toutes (habitant-e-s et commerçant-e-s du quartier, ainsi que personnes y travaillant et autres personnes usagères du quartier à titre régulier). Elles sont un lieu de consultation et d'information. La feuille de route et les projets élaborés dans les groupes de travail y sont présentés et discutés. Le choix final des projets retenus reste de la compétence du comité de pilotage qui applique aux projets les procédures usuelles de l'administration, donc notamment les compétences du Conseil administratif et du Conseil municipal, voire celles relevant de l'Etat.

- Une commission de coordination de quartier:

C'est une structure paritaire mixte composée de 3 à 5 représentant-e-s des services de l'administration municipale et de 3 à 5 délégué-e-s du quartier désigné-e-s par l'assemblée de la conférence de quartier (habitant-e-s/commerçant-e-s). Elle est un relais entre les différents milieux du quartier et les services de l'administration. Elle propose une feuille de route pour le quartier et supervise les groupes de travail en fonction des problématiques retenues. La commission dispose du soutien administratif des membres des unités d'action communautaire du Service social pour faciliter la mobilisation des acteurs du quartier et pour apporter un appui notamment en termes de communication et d'information. La commission nomme son/sa président-e parmi les délégué-e-s du quartier.

- Des groupes de travail par projet:

Les groupes de travail sont créés par la commission de coordination de quartier en fonction des problématiques issues des diagnostics. Leur composition doit, dans la mesure du possible, refléter la répartition et la représentation des parties prenantes. Ce sont des structures capables de s'adapter aux besoins des projets. Chaque groupe est piloté par un membre de la commission de coordination.

- Le comité de pilotage:

Afin de faire le lien entre les différents contrats de quartier et le Conseil administratif, un comité de pilotage est institué, composé de représentant-e-s des directions des 5 départements de l'administration (sous la responsabilité du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports) et des coordinateurs-trices de chaque contrat en cours (actuellement 2).

- Le coordinateur:

Pour chaque contrat de quartier un-e coordinateur-trice est nommé par le Conseil administratif sur proposition du comité de pilotage. Il assure principalement le lien entre le comité de pilotage et la commission de coordination. Il doit faciliter le travail de cette dernière et veiller au suivi des objectifs fixés dans la feuille de route. Le/la coordinateur-trice est un-e représentant-e de l'administration.

Le choix du/de la coordinateur-trice se fait en regard du facteur déclencheur du contrat de quartier (orientation plutôt axée sur un volet social, d'aménagement urbain, de rénovation d'immeubles, de gestion du domaine public, etc.).

Les phases d'élaboration et de formulation des objectifs ont bénéficié d'un soutien méthodologique et logistique assuré d'une part par la cheffe de projet (relations entre les acteurs politico-administratifs) et par le coordinateur du contrat de quartier (interface entre les délégués du quartier et les services, planification et coordination des travaux des groupes), et d'autre part par les collaborateurs-trices des unités d'action communautaire (accompagnement méthodologique et logistique à la participation citoyenne).

Processus et description des étapes clés

La mise en œuvre d'un contrat de quartier est structurée en plusieurs étapes successives. Pour les deux contrats concernés par le projet pilote, les principales étapes ont été les suivantes.

Juin 2008-janvier 2009: Initiation de la démarche

La démarche est engagée suite à un diagnostic établi par les acteurs de proximité au sein des coordinations de quartier, à la suite d'un nouveau projet d'aménagement ou de réaménagement dépassant territorialement l'îlot ou de pétitions émanant d'habitant-e-s d'un quartier avec pour objet une série de problématiques en lien avec la qualité de vie de leur quartier, etc.

25 mars 2009: Première conférence de quartier à Saint-Gervais/Seujet/Voltaire

2 avril 2009: Première conférence de quartier aux Grottes

Le Conseil administratif présente la démarche du contrat de quartier, ses objectifs et son processus et rappelle le diagnostic ayant engendré le lancement du processus. Lors de cette première conférence de quartier, les habitant-e-s, usagers-ères et commerçant-e-s ont désigné leurs représentants.

22 avril 2009: Validation de la composition des commissions de coordination des deux contrats par le Conseil administratif

Mai 2009-avril 2010: Elaboration des feuilles de route

Durant douze mois, les groupes de travail ainsi que la commission de coordination de quartier se sont réunis au moins une fois par mois pour élaborer une feuille de route détaillée qui mette en exergue un diagnostic circonstancié du quartier et un programme d'actions s'y référant, impliquant dans chaque quartier un nombre important de personnes.

18 novembre 2009: Deuxième conférence de quartier aux Grottes

L'assemblée de quartier a approuvé globalement et unanimement les diagnostics thématiques et les premières pistes d'actions présentés par la commission de coordination sous la forme de feuille d'intention. L'assemblée a donné le feu vert à cette dernière pour la poursuite du travail.

23 mars 2010: Deuxième conférence de quartier à Saint-Gervais/Seujet/Voltaire

L'assemblée de quartier prend connaissance des grandes orientations des travaux des groupes de travail et de la commission de coordination et approuve le projet de feuille de route.

21 avril 2010: Remise d'un rapport au Conseil administratif

Le Conseil administratif reçoit un rapport détaillé sur la démarche ainsi que les feuilles de route des deux quartiers. Il auditionne une délégation de chacune des deux commissions de coordination qui lui présentent les objectifs des feuilles de route.

17 mai 2010: Troisième conférence de quartier à Saint-Gervais/Seujet/Voltaire

22 juin 2010: Troisième conférence de quartier aux Grottes

Les commissions de coordination présentent la synthèse de leurs travaux et le Conseil administratif se positionne sur les principales actions dégagées dans les feuilles de route.

23 juin 2010: Approbation des feuilles de route des deux contrats par le Conseil administratif

Les feuilles de route sont approuvées par le Conseil administratif, qui s'engage à les présenter au Conseil municipal.

Septembre 2010: Présentation des feuilles de route et des propositions de crédit d'étude au Conseil municipal

On peut souligner la valeur ajoutée de cette méthode de travail qui implique l'ensemble des acteurs et incite à la participation et à la collaboration entre l'administration, les unités d'action communautaires, les habitant-e-s et les commerçant-e-s, les représentant-e-s d'associations, et cela selon des règles du jeu transparentes. De l'aveu partagé des

différents partenaires de ce processus, un bénéfice majeur de la démarche, avant même d'en arriver au stade du bilan final, est l'apprentissage mutuel qui en résulte, et par là même une meilleure compréhension, du côté des quartiers, du fonctionnement du service public et de ses procédures. Réciproquement du côté de l'administration et des autorités, c'est une meilleure compréhension des réalités d'un quartier et de ses besoins, ainsi qu'un fonctionnement beaucoup plus transversal.

On peut également insister sur le fait que le Conseil administratif, tout au long du processus et notamment lors de l'examen des feuilles de route, est resté très attentif à ce que les actions envisagées restent cohérentes par rapport au contexte plus large également de la ville dans son ensemble.

Le processus des contrats de quartier prévoit, tout au long de ces étapes, une information constante et permanente auprès des habitant-e-s, usagers-ères et commerçant-e-s du quartier afin que cette action puisse se maintenir dans la durée, permettre le débat de manière ouverte et régulière et autoriser le renouvellement des divers acteurs du processus.

La communication est assurée par un matériel attractif et des outils variés:

- documents de promotions (brochures, flyers, autocollants, affiches);
- panneaux d'information sur les espaces majeurs du quartier;
- conférences de quartier;
- stand d'informations lors de fêtes du quartier;
- site internet / blog.

Implication du Conseil municipal et perspectives

En mars 2009, le Conseil administratif remettait à chaque conseiller-ère municipal-e, lors d'une séance plénière, un dossier de presse présentant le processus de contrat de quartier détaillé ci-dessus.

Le 3 juin 2010, le Conseil administratif, représenté par Manuel Tornare et accompagné de représentant-e-s du comité de pilotage du projet «Contrats de quartier» et des commissions de coordination des deux quartiers, était auditionné par la commission Agenda 21 du Conseil municipal.

Aujourd'hui, le Conseil administratif est heureux de vous présenter les feuilles de route des deux contrats de quartier approuvés, fruits de cette démarche participative. L'administration est à ce jour en mesure de traiter la majorité des actions proposées dans le cadre de son budget de fonctionnement. Quelques actions nécessitent cependant un financement extraordinaire. Nous vous soumettons donc aujourd'hui des demandes de crédits d'étude et de subvention relatives à ces contrats de quartier.

Ce projet pilote des contrats de quartier fera l'objet d'un bilan futur afin d'évaluer cette expérience de démarche participative dans sa globalité et afin d'analyser le potentiel d'un élargissement de la démarche à d'autres quartiers de Genève. Le Conseil administratif consultera alors le Conseil municipal.

3. Contrat de quartier des Grottes, thèmes et projets retenus

a) Caractéristiques du contrat de quartier des Grottes

La mise en place du contrat de quartier a créé un véritable engouement de la part des habitants, qui ont pris goût au débat, qui ont consacré de nombreuses heures et soirées afin de s'informer, se documenter, rencontrer des fonctionnaires, visiter des lieux afin d'élaborer les feuilles d'intentions qui ont été présentées au Conseil administratif.

A l'issue d'un premier diagnostic de la situation, quatre thèmes généraux sont ressortis qui ont constitué la colonne vertébrale des constats et analyses complémentaires et des pistes d'actions.

Ces quatre thèmes sont:

- la sécurisation des déplacements;
- la requalification des espaces publics;
- la salubrité et la sécurité;
- les lieux de rencontre et de cultures.

Quatre groupes de travail ont été constitués afin de développer des analyses complémentaires, d'engager de vifs débats et de chercher des pistes d'actions. La fréquentation de ces groupes de travail ayant été parfois très importante, des sous-groupes ont été créés afin de favoriser une meilleure concertation et réflexion sur des sujets très précis.

Après douze mois d'une très grande implication collective (20 séances de la commission de coordination et plus de 35 séances de groupes de travail), le contrat de quartier des Grottes a permis de dégager 20 objectifs et 31 actions (propositions ou projets).

4. Exposé des motifs: la feuille de route et le programme d'actions

a) Objectifs généraux et propositions

Les propositions ont été présentées par la commission de coordination au quartier et validées lors de deux conférences de quartier réunissant les habitants, les commerçants et autres usagers.

Les magistrats délégués par le Conseil administratif MM. Tornare et Pagani ont participé à la dernière en date le 22 juin 2010 et se sont engagés à présenter la feuille de route à votre Conseil.

Le travail au sein de la commission de coordination et des groupes de travail a permis d'établir les bases d'un dialogue constructif entre administration et habitant-e-s, commerçant-e-s et autres usagers-ères.

La feuille de route contient le programme d'actions présentant les caractéristiques suivantes:

- allie des objets réalisables à court, moyen et long terme;
- développe une vision du quartier dans la ville;
- tient compte des intérêts des habitants, des usagers du quartier et des commerçants;
- ne compte pas seulement sur l'intervention de la Ville mais également sur des initiatives citoyennes;
- intègre à la fois des objets non coûteux et certains objets plus importants en termes financiers;
- n'entre pas toujours dans la compétence de la Ville de Genève, mais réclame parfois de cette dernière un soutien des demandes des habitants auprès d'autres institutions et notamment auprès du Canton.

b) Les pistes d'actions et projets les plus importants

> Création d'une zone de rencontre (20 km/h) sur l'ensemble du périmètre et sécurisation des déplacements piétons.

> Extension et aménagement de la place des Grottes.

> Création d'un lieu d'échange d'objets encombrants.

> Complément à court terme de l'offre de locaux de quartier (création de locaux de répétition musicale pour les jeunes, ateliers provisoires dans locaux vacants).

> Création d'une maison des rencontres et de la culture (intergénérationnelle) avec plusieurs options ou étapes:

- la réinstallation du pavillon bleu du Musée d'ethnographie;
- la reconversion de la villa Baulacre avec un complément sous forme de «boîte» simple;
- l'intégration au programme de rénovation d'immeubles à la rue des Grottes 8-10;
- l'implantation d'une «boîte» simple au parking rue Cité-de-la-Corderie en complément du pavillon bleu.

Dans les modes opératoires, il est demandé le confortement de la concertation entre la commission de coordination comme interlocuteur privilégié et les services municipaux, notamment sur les actions suivantes:

- aménagement des espaces résidentiels ouverts au public (squares et cours intérieures);
- atelier urbain sur la place des Grottes;
- concertation des usagers sur le parc des Croupettes;
- fédérer les lieux associatifs et communautaires.

c) Le programme d'actions

Le programme d'actions implique trois catégories de mesures:

> Interventions ne nécessitant pas d'investissement financier supplémentaire

- documenter les services de la Ville afin de leur permettre d'orienter certaines de leurs actions ou prestations;
- offrir de la part de services de la Ville des conseils et soutiens aux habitants et aux associations afin de leur permettre de développer des compétences.

> Interventions nécessitant des engagements financiers

- crédit d'études partielles ou globales à court et moyen terme;
- subvention à un organisme de type associatif.

> Interventions nécessitant des travaux

- court et moyen terme.

d) Adéquation à l'Agenda 21 de la Ville de Genève

Les objectifs et projets retenus dans le cadre du contrat de quartier des Grottes s'inscrivent parfaitement dans le cadre des Engagements d'Aalborg devant être ratifiés en 2010. Il s'agit plus spécifiquement des objectifs 2, 3, 4, 6, 8, 9 12.

e) Validité des coûts

Les prix indiqués dans les paragraphes «Estimation des coûts» ci-après sont ceux du mois de juin 2010 et ne comprennent aucune variation.

5. Détail des actions, projets nécessitant l'octroi d'un crédit (cf. aussi les tableaux des actions par thème joints en annexe 1)

Projet 1: étude pour l'aménagement de la place des Grottes dans le cadre d'un atelier urbain

a) Description du projet

L'objectif global est de terminer l'aménagement de la place des Grottes comme «la» place de quartier et de la conforter comme emblème à terme non seulement de la qualité des aménagements du secteur (embellissement et sécurisation), mais aussi de la qualité de la concertation entre citoyens et administration municipale.

Cette démarche s'inscrit dans les objectifs de réappropriation de l'espace public et de mise en valeur des centralités de quartier inscrits au plan directeur communal Genève 2020.

Les analyses et débats au sein du groupe de travail sur le thème de la requalification des espaces publics ont mis en évidence une forte demande pour un projet d'aménagement concerté de la place des Grottes, dans le cadre d'«un atelier urbain avec une équipe pluridisciplinaire associant un architecte, un sociologue urbain et les habitants».

S'agissant là d'un processus nouveau, il convient d'en définir les contours afin de permettre une concertation efficace soutenant le développement d'un projet d'aménagement cohérent au plus proche des pratiques souhaitées pour le site. Le «sociologue urbain» aura pour rôle principal l'organisation, la coordination et le suivi du processus de consultation entre architectes et habitants. Les habitants et commerçants participeront à la définition du programme sur lequel travaillera l'architecte. Leur rôle ne consistera pas à être «critiques de projet», mais, en amont, à transmettre aux techniciens les besoins, souhaits et contraintes concernant les pratiques du site. Dans ce contexte, le projet d'aménagement est à considérer comme un outil d'aide à la décision et non comme un produit fini. Ses objectifs seront définis avec les représentants du contrat de quartier.

L'équipe pluridisciplinaire aura pour tâche, en amont du projet, de comprendre les pratiques et contraintes du site (observation et consultations), de répertorier les objectifs des membres du contrat de quartier dans l'aménagement de la place (consultations), de proposer des principes d'aménagement aptes à répondre à ces objectifs. Une fois les principes validés au sein du contrat de quartier, l'architecte élaborera le projet d'aménagement permettant leur mise en œuvre.

Le cahier des charges pour l'appel d'offre sera élaboré par la Ville de Genève. Il comprendra l'élaboration d'une méthode participative qui constituera l'un des critères de sélection de l'équipe.

b) Estimation des coûts

Le coût des études d'aménagement et du dispositif d'atelier urbain est évalué à 185 000 francs, répartis ainsi:

- Mission d'organisation et d'animation de l'atelier urbain évalué à 35 000 francs comprenant:
 - temps consacré par le concepteur à la concertation avec les représentants des usagers et riverains: environ 10 séances à 1000 francs la séance (y compris préparation des supports et compte rendu);
 - mission du sociologue urbain pour le cadrage et l'accompagnement méthodologique, l'organisation et l'animation du processus participatif: environ 25 jours à 1000 francs par jour.
- Etude du projet d'aménagement évaluée à 150 000 francs:
 - mission de conception architecturale et paysagère comprenant l'étude du projet, les comparaisons des propositions d'adjudication et la direction architecturale durant la phase d'exécution, rémunérée sur la base d'un montant des travaux pré-estimé sommairement à 2 000 000 de francs.

c) Maîtrise d'ouvrage

Service bénéficiaire: Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Service gestionnaire: Service de l'aménagement urbain et de la mobilité

Projet 2: réinstallation du pavillon bleu du Musée d'ethnographie à la rue Cité-de-la-Corderie

a) Description du projet

L'objectif est l'ouverture d'un lieu de rencontre et de cultures plurivalent, une «boîte» simple à destination des associations et des familles. Il s'agit aussi d'occuper une friche urbaine à la porte du quartier pour réduire les incivilités qui ont lieu actuellement sur cet espace et dans le cas où le plan localisé de quartier ne pourrait pas être réactivé à moyen terme. Le projet de restructuration-extension du Musée d'ethnographie rend désuet le pavillon bleu qui se

trouve dans la cour du musée. Plutôt que de le vouer à la démolition, les utilisateurs actuels sont d'accord pour qu'il retrouve une nouvelle vie au sein du quartier des Grottes.

b) Estimation des coûts

Le budget de réinstallation du pavillon est estimé à 250 000 francs dont:

- frais de transport, de réinstallation et d'équipement de ce pavillon estimés à 213 000 francs sur la base d'un devis établi par une entreprise de menuiserie (cf. estimation de faisabilité en annexe);
- honoraires pour sujétions d'implantation, démarches administratives d'autorisation, suivi de la phase d'exécution et mise en service, estimés à 37 000 francs.

c) Maîtrise d'ouvrage

Service bénéficiaire: Délégation à la jeunesse

Service gestionnaire: Direction des constructions et de l'aménagement

6. Référence au 6^e plan financier d'investissement

Ces projets ne rentrent pas dans le cadre du 6^e plan financier d'investissement 2011-2022.

7. Charge financière

Pour chaque étude suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation. En cas de non-réalisation, chaque étude sera amortie en 3 annuités.

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à approuver les projets d'arrêtés suivants:

PROJET D'ARRÊTÉ I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 185 000 francs destiné à l'étude d'un projet d'aménagement de la place des Grottes, sous forme d'un atelier urbain de concertation avec les associations d'usagers et habitants riverains.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier du présent arrêté au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 185 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier du présent arrêté seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

PROJET D'ARRÊTÉ II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

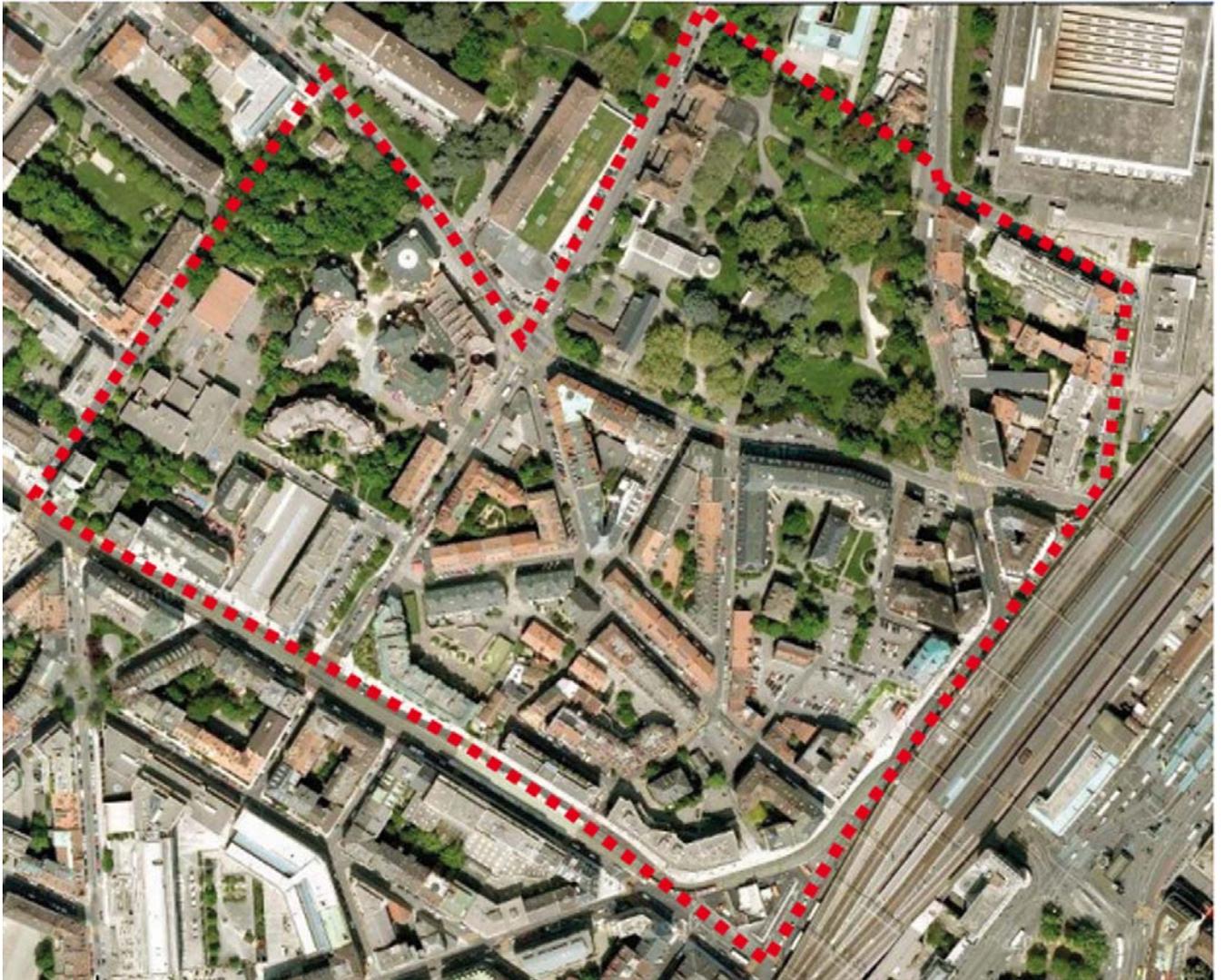
Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 250 000 francs sous forme de subvention, destiné à financer le transfert, l'installation et la mise en service du pavillon bleu situé dans la cour du Musée d'ethnographie en vue de l'installer dans le périmètre de l'îlot 5-7 des Grottes, à proximité de la rue Cité-de-la-Corderie, pour constituer la base d'une maison de rencontre et de cultures.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier du présent arrêté au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 250 000 francs.

Art. 3. – Les dépenses prévues à l'article premier du présent arrêté seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier.

Annexes:

- périmètre du contrat de quartier
- fiche intitulée «Le pavillon bleu, embryon de la future maison de rencontre et de cultures»
- estimation de faisabilité de démontage-remontage du pavillon bleu en date du 1^{er} mars 2010
- feuille d'intentions du quartier des Grottes avec préavis des services et décisions du Conseil administratif



Périmètre du Contrat de quartier des Grottes



Le pavillon bleu, embryon de la future maison de rencontre et de cultures.

Le besoin : un lieu créatif et inventif.

Si le quartier des Grottes bénéficie de plusieurs locaux à disposition des associations (La Palette, Castafiore, Maison Verte), ceux-ci saturent déjà dans leur occupation et se prêtent mal à certaines activités prévues, particulièrement le PARTAGE d'activités.

Dès la première séance « rencontres et culture », l'idée d'un lieu communautaire très peu équipé à la disposition de tous sans affectation précise a séduit.

Il serait destiné à :

- des expos, des animations, du cinéma, des concerts, des réunions associatives.
- des anniversaires, des mariages, des baptêmes, des retrouvailles
- discuter, échanger, jouer, produire

Notons que suite à quelques contacts pris avec la GIM, aucun local vacant de ce type ne semble disponible aux Grottes.

Le contrat de quartier a étudié la possibilité d'utiliser le pavillon de l'école des Cropettes, puis Beaulieu, puis Baulacre, puis le théâtre Para-Surbeck. Même un lieu aux abords de la poste de Montbrillant fut à l'étude. Si certains de ces équipements sont très hypothétiquement utilisables à terme, rien n'est réalisable immédiatement.

L'intention :

Installer le pavillon bleu du musée d'ethnographie sur le parking de l'îlot 5-7

Dernièrement, la possibilité de récupérer le pavillon bleu du musée d'ethnographie a redonné un coup de frais dans les réflexions du contrat de quartier.

La parcelle prévue pour son implantation (parking rue Cité de la Corderie) sera au cœur de nouveaux immeubles et le pavillon au croisement de deux itinéraires piétons à haute fréquentation. Ce pavillon contribuera à changer l'aspect lugubre des lieux en l'occupant de manière citoyenne.

L'exposé de Madame Charollais en Commission de coordination a laissé croire que la friche des îlots 5 et 7, outre des équipements de chantier pouvait être utilisée provisoirement car la Ville voulait casser cette dynamique de « NO MAN'S LAND ».

Le Commission de coordination a eu comme ligne directrice de toujours s'adapter aux propositions qui lui ont été faites et estime que ce projet a toutes les qualités de démocratie participative (souple, temporaire, qualité de vie, développement durable, simplicité, inventivité, convivialité). Dans un quartier où les relations sociales se jouent plus « sur le trottoir » que « sur internet », ce lieu communautaire sera vecteur de lien social et non un but en soi.

Pour quoi faire ?

- Avant tout un lieu de partage où les différentes cultures et les différentes générations se rencontrent.
- Un lieu de réunion et non de consommation.
- Permettre aux associations, groupements ou individus de participer activement à la vie du quartier
- Avoir une présence physique, une véritable vitrine, un lieu d'échange pour le Contrat de quartier.

Un équipement simple sans encadrement

- Transplanter le pavillon bleu du Musée d'ethnographie tel quel en y ajoutant un WC.
- Très peu d'équipements (point d'eau, électricité, tables et chaises). Une « boîte vide » remplie par les habitants et qui redevient vide après chaque usage.
- Un laboratoire très simple qui permet à chacun de réaliser ses besoins de rencontres
- Aucune présence de concierge ou de permanent.

Une gestion très souple

- Véritable « Mobility » immobilier, le pavillon bleu doit pouvoir se transmettre avec un minimum de contraintes
- Réservé sous forme de « doodle » le pavillon bleu doit être immédiatement accessible.
- Confié aux habitants, le pavillon bleu bénéficiera d'un règlement d'utilisation simple et de plages horaires les plus larges possibles dans le respect du voisinage. Dans ce cadre, les habitants n'auront pas d'autre autorisation à demander.
- Géré par une association conventionnée par la Ville de Genève, le pavillon bleu sera ses propres ressources. Le portage par une association existante, donnerait encore plus de sens au projet.
- Le pavillon bleu pourra être complété ou remplacé à terme soit sur le site de la Cité de la Corderie, soit sur un autre lieu suivant les opportunités.



schéma d'implantation



VILLE DE
GENÈVE

DÉPARTEMENT DES CONSTRUCTIONS
ET DE L'AMÉNAGEMENT

UNITÉ LOGISTIQUE
ÉCONOMIE DE LA CONSTRUCTION

MEG - PAVILLON BLEU DEMONTAGE - REMONTAGE

ESTIMATION DE FAISABILITE

1. mars 2010



ESTIMATION DE FAISABILITE

01.03.2010

MEG - PAVILLON BLEU

DEMONTAGE - REMONTAGE

Préambule **Dossier destiné à un usage interne à la Ville de Genève.**

Mission Etude et estimation sommaire du coût probable; descriptif des travaux envisagés pour le déplacement du pavillon dans la zone de la Ville de Genève et réaffectation pouvant recevoir du public ou association d'environ 100 personnes.

Demande service ARC du 11.12.2009

Documents Offre de Vial Menuiserie Fribourg du 26.02.2010

Description Pavillon construit en 1998 par l'entreprise de menuiserie Vial à Fribourg. Il est installé le long du mur du parking situé devant le bâtiment principal du Musée d'ethnographie.

Conçu par le bureau d'architectes Baillif & Loponte.

Estimation sommaire:

Démontage - remontage	Travaux de démontage et de remontage structure du pavillon. Transport dans la zone Ville de Genève et moyens de levage y compris déplacement et frais de pension des ouvriers y compris remplacement de matériel altéré ou dégradé (1'500.-)	50'000.00
Fondations, maçonnerie	Décapage, pieux, fondations, tout-venant, escaliers, etc. selon la nature du terrain futur: estimation	15'000.00
Façades	Nouvelle isolation des façades, peinture	45'000.00
Toiture	Réfection de l'étanchéité et de la couverture, isolation et ferblanterie	20'000.00
Installations	Installations électriques, cuisinette, chauffage, ventilation	28'000.00
Revêtements intérieurs	Réfection et pose de nouveaux revêtements de sol lino, peinture murs, nouveaux plafonds	30'000.00
Mobilier	Non compris	
Honoraires	Non compris, études et surveillance par la Ville de Genève	p.m
Frais secondaires	Frais, taxes, autorisations 5%	9'400.00
TVA	Taxe à la valeur ajoutée 8%	15'800.00
	Total frais de déplacement et remontage	213'200.00
Non compris:	Les installations sanitaires pour 100 personnes, la centrale de chauffage, le mobiliers, honoraires, étude pour affectation finale	



Les contrats
de quartier

**Feuille d'intention du quartier des Grottes
avec préavis des services et décisions du CA**

28 juin 2010

Contrat de quartier des Grottes

Sécurisation des déplacements (GSD)

Objectif	Projets proposés	N° Fiche projet	Service porteur	Degré d'avancement du projet.	Délais présumés	Coût	Type de décision	Position du CA
Promotion d'un usage partagé de l'espace public et modération du trafic	Créer une zone de rencontre 20 km/h sur l'ensemble du périmètre	GSD1	SAM	en attente feu vert pour élaboration du cahier des charges d'appel d'offres de BE circulation	Etude Déc 2010 à avril 2011	CHF 70'000.- pour l'étude. Demande de crédit dans le cadre du Contrat de quartier	Etude de faisabilité	charge le SAM de lancer une étude de circulation et de stationnement sur le périmètre du contrat de quartier des Grottes
	Rendre la place des Grottes entièrement piétonne	GSD2						
	Diminuer le stationnement automobile de surface	GSD3						
	Déclasser la rue Louis Favre comme rue de quartier	GSD6	SAM					
Rationaliser le stationnement	Etendre la zone macaron M jusqu'à l'avenue de la Servette	GSD7	SAM					
Soutien à la mobilité douce	Augmenter les zones de stationnement pour vélos	GSD8	SAM					
Sécurisation des piétons et soutien à la mobilité douce	Améliorer la sécurité des passages piétons	GSD4	ECO		Sept. 2010	CHF 0.- la Ville verse une subvention de CHF 25'000.- au GAPP	Prestations ordinaires	charge le Service des écoles d'accompagner la mise en place de pédibus pour les groupes scolaires Croupettes et Grottes
	Sécurisation accès élèves rue I. Eberhardt	GSD4	BAT		sept 2010	budget BAT	Prestations ordinaires	charge BAT de poser à court terme les miroirs nécessaires en sorties de parkings
		GSD4	SAM			budget SAM	Etude de faisabilité	charge SAM d'étudier les réaménagements notamment le déplacement du passage piétons pour favoriser le trottoir opposé
	Fermer partiellement la rue des Gares à la circulation	GSD5	SAM		Oct. 2013	budget SAM	Etude de faisabilité complémentaire	Afin de poursuivre le processus de collaboration qui s'est engagé entre la Ville de Genève et les habitants et usagers de la rue des Gares, le Conseil Administratif s'engage à initier en temps utiles, à savoir avant la fin des travaux de la gare, une étude complémentaire tenant compte de la situation à l'issue de ces travaux.
Améliorer les accès piétonniers au quartier notamment durant le chantier de la gare	Aménager le passage des Grottes et le passage des Alpes	GSD9	SAM		automne 2010	budget SAM	Etude de faisabilité	charge le SAM d'étudier un aménagement léger et rapide (éclairage, peinture, signalétique...)

Requalification des espaces publics (GEP)

Objectif	Projets proposés	N° Fiche projet	Service porteur	Degré d'avancement du projet.	Délais présumés	Coût	Type de décision	Position du CA
Amélioration de l'aménagement et de la sécurité de la place des Grottes	Réaménager la Place des Grottes	GEP1	SAM			coût atelier urbain CHF 185'000 Demande crédit d'études dans le cadre du contrat de quartier	Etude de faisabilité	charge le SAM de lancer le projet en concertation avec les habitants sous forme d'atelier urbain
Amélioration de l'aménagement et de la sécurité des squares et cours du quartier	Optimiser l'aménagement et l'entretien des espaces résidentiels ouverts au public	GEP2	GIM en concertation avec SEVE			Budget des services	Etude de faisabilité	charge la GIM et le SEVE de conduire un groupe de travail spécifique avec des riverains avec des réalisations qui restent dans le cadre des budgets existants
	Participer à la concertation sur la requalification du parc des Croupettes	GEP3	SEVE	Masterplan pénétrante de verdure en cours		Budget des services	Etude de faisabilité	charge le SEVE d'inclure des représentants des habitants et usagers dans le processus qu'il conduit et de préciser le mode opératoire de la participation au-delà des constats

Securité (GSE)

Objectif	Projets proposés	N° Fiche projet	Service porteur	Degré d'avancement du projet.	Délais présumés	Coût	Type de décision	Position du CA
Réappropriation des espaces communs amélioration de la qualité de vie et de la convivialité	Favoriser l'utilisation de chaque espace public par les riverains	GSE1	SSVG, DEJ				Prestations ordinaires	charge le DEUS et DCSJS de mettre en place une démarche concertée d'observation et d'échange commune aux périmètres des Grottes et de St Gervais-Seujet-Voltaire afin de dresser notamment le constat de l'évolution des situations et des mouvements des populations « indésirables »
Attention particulière portée aux lieux envahis par des activités indésirables	Renforcer la présence des travailleurs sociaux hors-murs	GSE2	DEJ					
	Renforcer la présence de la police municipale voire cantonale	GSE3	SEEP					
	Echange des expériences et bonnes pratiques	GSE4	SSVG, SEEP					
Améliorer la sécurité des enfants et des promeneurs	Créer un parc à chiens au Bois du Nant des Grottes	GSE5	SEVE, SEEP			Budget des services	N'entre pas en matière	On ne crée pas des Parcs à chien près des écoles.

Salubrité (GSA)

Objectif	Projets proposés	N° Fiche projet	Service porteur	Degré de d'avancement du projet.	Délais présumés	Coût	Type de décision	Position du CA
Eviter les débarras sauvages et favoriser l'échange entre les habitants	Créer un lieu d'échange d'objets encombrants	GSA2	VVP			Demande d'un crédit d'études de CHF 40'000 dans le cadre du contrat de quartier	Etude de faisabilité	charge VVP de soutenir une démarche pilote et mener une étude de faisabilité en s'appuyant sur un mandataire, un groupe de délégués du quartier et une association ad hoc, en concertation avec les responsables de la Ville est à Vous et l'UAC
Améliorer la propreté alentour de la place des Grottes	Créer un WC public place des Grottes	GSA3	SEEP, SPO				Refus d'entrer en matière	refuse cette piste d'action car la politique municipale n'est pas à créer de nouveaux WC publics
Améliorer la propreté du quartier	Remettre à disposition du public le WC au parc des Croupettes	GSA4	SPO, SEEP				Informers les habitants	Le CA s'engage à clarifier le statut de la buvette et de ses dépendances (toilettes publiques, terrain de boules) des Croupettes et de désigner un service de référence concernant sa gestion.

Lieux de rencontre (GLR)

Objectif	Projets proposés	N° Fiche projet	Service porteur et dept	Degré de d'avancement du projet.	Délais présumés	Coût	Type de décision	Position du CA
Poser l'embryon d'une maison de rencontre et de cultures.	Installer un pavillon provisoire sur le parking de la Cité de la Corderie	GLR1a	ARC	évaluation des coûts effectuée. urgence de décision pour appel d'offres et demande d'autorisation	décision immédiate pour installation automne 2010	250'000 CHF Demande de crédit dans le cadre du contrat de quartier	Recherche de fonds	s'engage à chercher une solution à même de financer le démontage et la réinstallation du pavillon bleu du MEG dans les délais de libération du chantier du MEG
Créer une maison de rencontre et de cultures >100 personnes	Accueillir une maison de rencontre et de cultures dans le programme de rénovation-reconstruction rue des Grottes 8-10	GLR1b	ARC, DEJ, SSVG			Crédit de réalisation ad hoc à intégrer dans le programme de rénovation	Etude de faisabilité	charge ARC d'étudier la faisabilité d'intégration au programme rue des Grottes 8-10
Créer une maison de rencontre et de cultures >100 personnes	Accueillir une maison de rencontre et de cultures à la villa Baulacre	GLR1c	ARC, DEJ, SSVG				Informers les habitants	promet une réponse au plus tard lors de la conférence du 22 juin sur les possibilités de réactiver ce dossier
Créer une maison de rencontre et de cultures >100 personnes	Installer « La Boîte » au parking de la rue de la Corderie	GLR1d	ARC, DEJ, SSVG			Demande de crédit dans le cadre du contrat de quartier	Etude de faisabilité	charge ARC d'étudier la faisabilité d'installer un pavillon complémentaire dans le cas où les hypothèses rue des Grottes 8-10 et Villa Baulacre s'avèrent irréalisables
Soutenir et favoriser l'offre de locaux à vocation sociale et culturelle	Fédérer les locaux mis à disposition et coordonner leur gestion	GLR2	SSVG, DEJ			Budget des services	Prestation ordinaire	charge SSVG et DEJ de compléter le diagnostic et de conduire une démarche d'harmonisation de la gestion de ces lieux
	Mettre à disposition d'associations les locaux temporairement vacants	GLR3	GIM				Prestation ordinaire	charge la GIM de favoriser dans les arcades vacantes activités commerciales, associatives ou artistiques ouvertes en vitrine
Compléter l'offre et l'activité commerciale du cœur de quartier et rendre l'espace public + convivial	Créer un marché hebdomadaire de produits locaux et de terroir	GLR4	SEEP (Unité marchés)	en cours de mise au point avec Mme Truffer (unité des Marchés)	juin 2010		Prestation ordinaire	charge SEEP d'évaluer l'implantation de ce marché
Favoriser des animations ponctuelles sur la place des Grottes	Accélérer les procédures d'autorisation et poser une autorisation préalable de principe	GLR5	SEEP			Budget des services	Informers les habitants	charge SEEP d'informer les associations du quartier sur la procédure d'autorisation en vigueur
Promouvoir le contrat de quartier et informer les habitants de l'avancement des projets	Mettre à disposition un local d'information pour le Contrat de quartier	GLR6	ARC		immédiat	Subvention en nature	Prestation ordinaire	s'engage à trouver des locaux si l'installation du pavillon s'avère impossible
Compléter les usages du local de La Palette et l'adapter à sa nouvelle vocation	Aménagement et équipement du local de La Palette	GLR7	SSVG en collaboration avec BAT		automne 2010		Prestation ordinaire	charge SSVG d'apprécier les usages et les besoins